



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
SAGE DU BASSIN DE L'AUTHION**

---

## **DÉLIBÉRATION N°2025-05**

### **AVIS DE LA CLE SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES INONDATION DU BASSIN LOIRE BRETAGNE**

---

**AVIS PRIS EN SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE  
AUTHION**

**Le 28 février 2025**

◆ ◆ ◆

# 1 Présentation

---

## 1.1 Généralités

<b>Dossier reçu le</b>	Courrier de saisine des assemblées reçu le 18 novembre 2024 ; avis à transmettre via un formulaire en ligne avant le 25 mars 2025.  Un support de présentation (diapositives) a été proposé en séance plénière de CLE, sur la base de la trame proposée aux animateurs de SAGE en visioconférence le 19 décembre 2024.
<b>Périmètre du dossier</b>	La consultation porte sur : <ul style="list-style-type: none"><li>- Le projet des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne et son calendrier de travail</li><li>- Le projet des questions importantes (enjeux) et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire Bretagne de 2028 à 2033, son calendrier, l'évaluation préliminaire des risques d'inondation et la liste des territoires à risques important d'inondation.</li></ul>
<b>Pétitionnaire du projet</b>	Cette consultation est organisée par le comité de bassin Loire-Bretagne et la DREAL Centre-Val-de-Loire.
<b>Type</b>	Consultation pour avis

## 1.2 Description du projet

Un support de présentation (diapositives) a été proposé en séance plénière de CLE : voir [diaporama](#).

## 1.3 Compte-rendu des échanges

Auriane LEYMARIE présente la consultation en cours sur les enjeux de l'eau du bassin Loire-Bretagne et les délais de la CLE pour formuler son avis sur :

- La formulation des 7 enjeux : Maintien / modification / Ne se prononce pas
- La formulation des pistes d'actions : Maintien, modification, création, suppression.

Elle présente la formulation des pistes d'actions au sein de chaque enjeu et illustre celles-ci, le cas échéant, par des actions d'ores et déjà mises en place sur le bassin de l'Authion (voir [diaporama](#)).

### **Enjeu 1/. La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique - « climat »**

*Auriane LEYMARIE présente la stratégie d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique telle que proposée dans le document de travail du SDAGE.*

*Pascal BONIOU précise que chaque structure peut donner son avis sur les enjeux et les pistes d'actions, même si celles-ci ont transmis leur avis en propre par ailleurs dans le cadre de la consultation.*

*Pascal QUENIOT s'interroge sur la condition de « sobriété » présentée dans la stratégie et quelles actions mettre en place dans ce cadre.*

*Denis LAIZE résume l'avis défavorable de la Chambre d'agriculture avec l'absence de prise en compte des enjeux socio-économiques et de production agricole.*

*La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire a émis un avis défavorable au projet d'enjeux du bassin Loire-Bretagne. Cet avis est bien distinct de l'avis de la CLE.*

*Michel LANGEVIN (CCI 49) rejoint l'avis de la CAPDL sur la considération des enjeux économiques, à la recherche d'un équilibre entre les enjeux de production et les objectifs de préservation de la ressource en eau.*

## **Enjeu 2/. La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures – « connaissance »**

*Auriane LEYMARIE précise que ce sujet ne fait pas l'objet d'un chapitre dédié dans le SDAGE actuel, mais l'enjeu d'amélioration continue de la connaissance est traité notamment à travers le suivi des micropolluants. Avec un chapitre dédié, le futur SDAGE priorise ce sujet avec la nécessité de bancarisation de toute donnée produite quelle que soit la ressource.*

*Auriane LEYMARIE présente les actions d'amélioration de la connaissance portées par le SMBAA, le SAGE et d'autres opérateurs comme le SYDEVA : les indicateurs de la quantité (piézomètres et niveaux des nappes, stations hydrométriques, jaugeages manuels et débits des cours d'eau, ...) et de la qualité des masses d'eau (prélèvements mensuels et analyses, bancarisation sur Naiades). Le SMBAA anime également un programme de sensibilisation des scolaires, du grand public et des élus sur les enjeux de la ressource en eau, et le SAGE suit l'évolution des indicateurs de son territoire au travers de la mise à jour de son tableau de bord.*

*Jeannick CANTIN souligne que depuis 2011, l'amélioration sur la connaissance du fonctionnement du bassin ne cesse d'augmenter tant sur le superficiel que le souterrain, alimentant les études structurantes (étude H.M.U.C.)*

## **Enjeu 3/. Les politiques territoriales, porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau – « gouvernance »**

*Auriane LEYMARIE présente la structuration des acteurs de la gestion de l'eau sur le bassin de l'Authion, avec une structure porteuse de SAGE, également structure de bassin versant, et une réelle cohérence dans le portage des programmes d'actions.*

*Pascal BONIOU indique que cet enjeu est important pour éviter les zones « blanches » non couvertes par un SAGE. Il n'en reste que très peu à l'échelle du bassin Loire-Bretagne, couvert à 87% par des SAGE.*

## **Enjeu 4/. La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau – « milieux aquatiques »**

*Auriane LEYMARIE présente les actions mises en œuvre par le SMBAA dans le cadre de l'atteinte des objectifs du bon état des masses d'eau fixé par la DCE : préservation et restauration des milieux aquatiques, des cours d'eau, des zones humides, avec la restauration de la continuité*

*écologique (dont l'arasement d'ouvrages), la restauration hydromorphologique (reméandrage), la plantation de haies et la restauration de mares pour ralentir le cycle de l'eau sur le bassin versant, et les animations collectives agricoles pour favoriser la préservation des sols.*

*Gérard GODEFROY (Association ARCA) souligne un terme qui lui est gênant : l'arasement des ouvrages pour favoriser la continuité écologique.*

*Arnaud DECAS mentionne que dans le cadre des travaux menés par le SMBAA, des discussions sont toujours menées avec les riverains et les propriétaires des ouvrages (exemple des moulins).*

*Jeannick CANTIN précise que le SMBAA a une politique de gestion qui prend en compte tous les usages.*

*Jean Marc LACARELLE souligne le coût important que représente la mise en place de seuils pour garder le niveau d'eau suite à l'effacement d'un ouvrage.*

*Patrice PEGE rappelle que la gestion actuelle que le syndicat déploie fonctionne bien en accord avec les usagers de l'eau. La mise en place de radiers ne représente pas le poste de dépenses le plus important lors des travaux de restauration des cours d'eau.*

Remarque reçue suite à la réunion plénière :

*Jean Marc LACARELLE souhaite qu'une attention particulière soit marquée sur la protection des milieux forestiers pour leur rôle dans les régulations climatiques (absorption du CO<sub>2</sub>, des polluants et régulation de l'humidité / la pluviométrie) sur le bassin. A titre d'exemple, les forêts présentes au nord-est du territoire du SAGE, en zones sédimentaires, peuvent permettre de rétablir les zones d'expansion des crues (pour des périodes de courte durée) en période de hautes eaux et nécessitent, pour leur bon état de conservation, le maintien d'un niveau piézométrique compatible avec leurs besoins en période estivale.*

*Ces éléments concernent l'enjeu 4, au travers de la préservation des capacités de résilience des bassins versants et des fonctionnalités des écosystèmes, mais également l'enjeu 5, au travers de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau entre les usages.*

**Enjeu 5/. La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau – « quantité »**

*Auriane LEYMARIE présente les actions d'ores et déjà mises en œuvre sur le bassin de l'Authion face à cet enjeu de sobriété : le partage des volumes prélevables entre usagers, la gestion des volumes d'irrigation par l'OUGC avec le plan de convergence, les techniques économes en irrigation promues lors des animations techniques agricoles, la diffusion d'un bulletin hebdomadaire aux irrigants avec l'information sur l'état de la ressource en période d'étiage, le financement des récupérateurs d'eaux pluviales pour les particuliers (CC Baugeois Vallée) ...*

*Jeannick CANTIN s'adresse à la CAPDL et indique que la quantification des économies d'eau réalisées, bien que complexe à réaliser du fait de la présence des techniques mises en place individuellement, serait nécessaire. Il rajoute que les techniques d'irrigation doivent être adaptées et travaillées par les agriculteurs surtout si avec les conditions météorologiques qui évoluent.*

Remarque reçue suite à la réunion plénière :

*Fanny PEDURTHE (CPIE Touraine Val de Loire) propose d'ajouter la création de zones d'aménagements pour l'infiltration des eaux pluviales/de ruissellement qui participeraient à la recharge des nappes et lutte contre les inondations au niveau de l'enjeu « quantité ».*

Par ailleurs, ces aménagements constituent une solution naturelle de lutte contre le ruissellement et pourraient également conforter la proposition de piste d'action au sein de l'enjeu 4 de renforcement de la résilience des bassins versants.

### **Enjeu 6/. Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité – « qualité »**

*Auriane LEYMARIE présente les actions d'ores et déjà mises en œuvre sur le bassin de l'Authion face à cet enjeu d'amélioration de la qualité de l'eau : accompagnement au changement de pratiques agricoles, programmes d'actions sur les aires d'alimentation des captages prioritaires, infrastructures agroécologiques limitant les transferts, ...*

*Fanny PEDURTHE propose d'ajouter au sein de cet enjeu une piste d'action concernant la recherche d'amélioration des filières de traitement de micropolluants notamment au niveau des rejets des industries et des STEP.*

### **Enjeu 7/. La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines – « littoral »**

*Auriane LEYMARIE présente l'enjeu de préservation de la qualité et de la quantité de l'eau à l'exutoire du bassin versant, du fait de sa dépendance à la Loire, et au regard des volumes rejetés en Loire (contrôlés) et de leur impact sur les usages en aval. Elle précise qu'un renforcement du lien entre les acteurs de l'amont et de l'aval du bassin est indispensable pour la mise en place d'actions de solidarité amont-aval.*

*Xavier DUPONT précise l'existence de l'étude H.M.U.C en cours sur l'axe Loire. Celle-ci va venir préciser les volumes prélevés et prélevables, ainsi que les actions de solidarité nécessaires.*

*Christian COUVERCELLE souligne l'importance de la solidarité de territoire : il faut connaître ce qui se passe en aval pour mieux comprendre et agir en amont.*

*Pascal QUENIOT fait une remarque sur l'absence de mise en exergue des pressions exercées sur les eaux souterraines par rapport aux eaux superficielles dans l'ensemble du document de travail.*

Arnaud DECAS présente les enjeux inondation du bassin Loire-Bretagne, en faisant le lien avec les enjeux du territoire, relativement importants sur l'Authion : présence du TRI « Angers-Val d'Authion-Saumur ».

*Des échanges ont lieu sur les risques de rupture des digues de la Loire et de Pincemaille (lac de Rillé).*

### **Enjeu n°1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?**

*Aucune remarque n'est formulée.*

### **Enjeu n°2 : Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?**

*Denis LAIZE intervient sur le PPRI qui empêche aujourd'hui les mouvements de terre, et donc la création de zones de stockage d'eau (retenues) sous forme de projets collectifs et/ou individuels raisonnables dans le Val d'Authion inondable. Il demande au SAGE de proposer, en temps voulu, une modification de cette règle.*

Auriane LEYMARIE rappelle que la consultation en cours est liée aux enjeux et non aux prescriptions qui seront inscrites dans le futur PGRI, puis dans les PPRI.

**Enjeu n°3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?**

Aucune remarque n'est formulée.

**Enjeu n°4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?**

Aucune remarque n'est formulée.

Auriane LEYMARIE rappelle les délais sur la concertation des enjeux de l'eau et du risque inondation du bassin Loire-Bretagne :

- 25 mars pour les assemblées (dont la CLE)
- 25 mai pour toute personne à titre individuelle

Il est proposé aux membres de la CLE de prendre le temps de la réflexion et de transmettre au plus tard pour le 07 mars leurs éventuels avis ou remarques sur l'ensemble des enjeux et des pistes d'action qui ont été présentés aujourd'hui.

Ces éléments ont été intégrés *a posteriori* (voir les notes intitulées « remarque reçue suite à la réunion plénière » au niveau des enjeux de l'eau n°4 et n°5).

Nous retenons qu'il n'y a pas eu d'opposition notable sur l'ensemble des points présentés et que **la majorité des membres est favorable** à ce qui a été détaillé.

Le 28 février 2025,

Le Président de la CLE du SAGE Authion, Jeannick CANTIN

